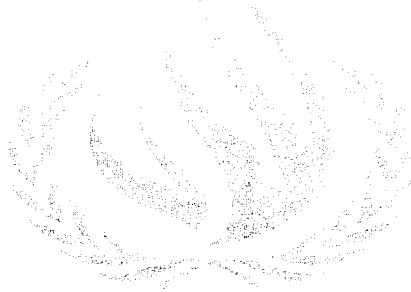


Vérifier à l'audition

Discours de la Haut Commissaire des  
Nations Unies aux Droits de l'homme,  
Mme Louise Arbour



A l'occasion de la 7<sup>ème</sup> session du  
Conseil des Droits de l'homme

Genève, 3 mars 2008

Monsieur le Président,  
 Monsieur le Secrétaire-Général,  
 Mesdames et messieurs les membres du Conseil,  
 Excellences,  
 Mesdames et messieurs,

Permettez-moi tout d'abord d'exprimer au Secrétaire-General toute ma gratitude pour sa présence avec nous aujourd'hui. Son engagement envers les droits humains, manifesté entre autre par son enthousiasme à l'égard de la célébration du soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, fait de lui un interlocuteur privilégié pour le Conseil des droits de l'homme. Une fois de plus le Conseil aura, dans les trois prochains jours, l'occasion de profiter des réflexions de nombreuses personnalités de haut niveau qui se joignent à nous annuellement pour enrichir notre démarche. Je leur suis également très reconnaissante de leur présence et de leur appui.

Monsieur le Président,

Depuis sa création, il y a maintenant presque deux ans, le Conseil des droits de l'homme a été, à juste titre, occupé à bâtir ses assises institutionnelles, guidé par les principes d'universalité, de non-sélectivité et de non-politisation qui ont inspiré la réforme de l'ancienne Commission des droits de l'homme. Les principes directeurs de cette réforme comprenaient également, à mon avis, un engagement explicite envers la nécessité non seulement de raffiner les normes existantes et d'en échafauder des nouvelles, mais encore, et ce de façon primordiale, de travailler à mettre en œuvre les normes universellement reconnues et acceptées, mais ignorées et bafouées sans conséquences dans la réalité quotidienne à travers le monde.

Cet engagement de mettre en application les droits est le principe directeur qui soutien le processus de l'Examen Périodique Universel, processus dont les préparatifs sont en cours, et dont les premières audiences publiques se tiendront en avril prochain. Le lancement de ce processus devrait servir de point tournant dans l'évolution historique du Conseil par le passage d'une période axée sur l'élaboration des procédures institutionnelles, à celle, de longue durée, centrée sur la substance des droits humains et caractérisée par des initiatives visant à assurer leur plein respect dans tous les pays, au plus grand bénéfice de ceux et celles dont la vie, la sécurité, le développement et la dignité dépendent du respect de leurs droits fondamentaux. Le Conseil dispose dorénavant d'un éventail de mécanismes très large pour aborder l'ensemble des questions touchant non seulement à la protection des droits humains dans des situations d'urgences mais également, et surtout, à exercer son action à titre préventif et à l'égard des situations négligées par l'ensemble de la communauté internationale.

Les membres du Conseil des droits de l'homme ont de bonnes raisons de se réjouir des progrès accomplis au cours les deux dernières années, y compris les progrès intangibles reflétés par un esprit plus coopératif et une culture d'ouverture et de recherche du consensus. Par contre, ils devront se mettre en garde à l'encontre d'une accoutumance à la procédure plutôt qu'à la substance, et accepter maintenant de rediriger leurs efforts envers la mise en application des droits plutôt que sur l'élaboration des méthodes de travail. Que la perfection soit ou non acquise quant à la structure des procédures mises en place, c'est leur efficacité qui témoignera de leur utilité. Et cette efficacité ne sera mesurable que par une amélioration visible et vécue de la situation des droits humains dans tous les pays concernés. Je suis persuadée que le lancement du processus d'Examen Périodique Universel servira à concentrer les esprits sur la situation réelle

des droits humains dans le monde, sujet qui est au cœur de la vocation du Conseil et qui devrait, à mon avis, faire l'objet de sa préoccupation constante et exclusive.

Cette situation des droits humains dans le monde, soixante ans après les promesses des gouvernants aux gouvernés contenues dans la Déclaration universelle, présente un bilan plutôt sombre. Les engagements solennels exprimés par la ratification massive des nombreux traités internationaux portant sur les droits humains, ainsi que par la floraison des textes constitutionnels et législatifs à peu près partout au monde, trouvent très peu d'écho dans la réalité de ceux et celles qui ont faim et qui ont peur. Les progrès technologiques, les avancées scientifiques et la plus grande richesse des nations, bénéficient immensément à un très petit nombre et trahissent par là les idéaux d'égalité et de non-discrimination exprimés dans la Déclaration universelle, idéaux souvent supplantés par des principes de compétition ou de mérite qui favorisent inévitablement ceux qui les écrivent.

Monsieur le Président,

Bien ancré dans sa réforme institutionnelle, le Conseil est maintenant prêt à contribuer à l'affirmation de la vision de notre époque contenue dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. S'il devait manquer à sa vocation, le Conseil ne ferait que consolider la perception qu'ont certains de l'échec profond de cette vision du monde axée sur la dignité inhérente de chaque être humain. Face aux défis qui nous attendent, notamment ceux qui seront reliés aux changements climatiques, et à ceux dont nous avons hérité, dont, entre autres, la pauvreté, la discrimination et les conflits armés, il n'émerge aucune vision de rechange pouvant nous assurer un monde plus juste, à l'image de notre commune humanité. Les membres du Conseil des droits de l'homme sont conscients, j'en suis certaine, qu'ils portent une responsabilité qui transcende les petits enjeux de leur quotidien. Je leur souhaite, collectivement et individuellement, de mériter leur place dans l'histoire.

Et je vous remercie Monsieur le Président.